

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 13 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon - Hautefort », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Pôle des Services Publics, sous la présidence de M. Jean BOUSQUET.

Date de convocation : 7 janvier 2014

PRÉSENTS :

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	87
Présents	76
Votants :	76
Pour :	76
Contre :	0
Abstention :	0

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Bernard PLAZANET, Claude de FLEURIEU, Jean-Pierre CHATORET, Gérard DEBET, Christian OUSTALET, Michel BARDET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Christian SEGUI, Marcel THIOLAT, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jacqueline CHAINE, Philippe JOFFRE, Jean DEMAISON, Alfred GALVAO, Annie DELAGE, Marcel BAYLE, Gaston GRAND, André LUC, Jacques MIGNOT, Jean-René SKOWRON, Jean-Marie CHANQUOI, Yves MOREAU, Nadine ELOI, Paul-Emmanuel MOULIN, Roland MOULINIER, Cathy LUSTRISSY, Simone DONZEAU, Daniel BOUTOT, Corinne ROMER, Serge EYMARD, Raymonde BUCHET, Pierre AUGUSTE, Daniel FREMONT, Patrick PASSERIEUX, Claude SAUTIER, René GAILLARD, Gérard DEVAUX, Hervé BOUTIN, Francis AUMETTRE, Alain CLUZEAU, Jean-Jacques DUMONTET, Serge PEDENON, Bernard DURAND, Joël DURAND, Jean-Charles CHAPUT, Claude DELPY, Laurent MONTEIL, Marc CHAPON, Michel LAPOUGE, Marie-Claire FOUGEYROLLAS, Jean BOUSQUET, Danièle CAZAUVIEILH, Pierre ROUBY, Arsène DURET, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER, Romain VEYSSET, Irène CHARRETTE, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Lucien VILLEMAINE, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Arlette BERTIN représente Bernadette MERLIN, Lucien QUENOUILLE représente Claude MALAURIE, Hervé DELBARY représente Camille GERAUD, Pierre DELMON représente Caroline TATI-PERROT, Bernard BEAUDRY représente Bernard BEAUDRY, Roland MOZÉ représente Patrick FAURE.

EXCUSÉS Titulaires : Andrew RUBINSTEIN, Frédéric LEON, Jessica GRAFFEUIL, Bernadette MERLIN, Jean-Michel LAGORSE, Claude MALAURIE, Jean-Claude BOYER, Véronique VERGNOLLE, Christian BERGES, Camille GERAUD, Gérard LACHAUD, Arlette SAURET, Daniel SALON, Jean-Louis SAUGUES, Caroline TATI-PERROT, Caroline BAMBOU, Patrick FAURE

SECRÉTAIRE : M. Lionel ARMAGHANIAN

OBJET : Modification des statuts : ajout de la compétence optionnelle « aménagement numérique » (article L1425-1 du CGCT) et Adhésion au Syndicat Mixte Périgord Numérique

VU le CGCT et notamment les articles L1425-1, L5211-17, L5211-4-1 et L5214-27,

Considérant la stratégie d'aménagement numérique du territoire de l'ensemble du Département de la Dordogne, porté collectivement, visant à terme à permettre à tous d'avoir un accès au très haut débit, conformément aux orientations gouvernementales et à la volonté de la Région Aquitaine dans lesquelles s'inscrivent pleinement les orientations proposées par le Conseil Général de la Dordogne,

Considérant la volonté du département d'associer l'ensemble des collectivités et plus particulièrement les EPCI, traduite dans les faits par la création de la Commission Départementale d'Aménagement Numérique du Territoire (CDANT) lors de la Commission Permanente du Conseil Général du 29 juillet 2013,

Considérant la stratégie partagée entre la Région Aquitaine et les 5 Départements de créer à l'échelon de chaque Département un syndicat mixte ouvert, chargé de la définition de la stratégie d'aménagement numérique départementale et de la conception et construction des infrastructures numériques,

Considérant les statuts du Syndicat Mixte Ouvert dénommé « Périgord Numérique » adopté à l'unanimité en session plénière du Conseil Général le 14 novembre 2013, qui dans l'article premier propose aux EPCI volontaires d'en être membres,

Considérant que la communauté de communes a un intérêt communautaire dans l'extension de ses compétences dans le domaine de l'aménagement numérique et l'adhésion au syndicat mixte ouvert Périgord Numérique,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** l'extension des compétences de la communauté de communes par l'ajout de la compétence optionnelle « aménagement numérique » telle qu'elle résulte de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **DÉCIDE** d'adhérer au syndicat mixte ouvert Périgord Numérique conformément aux statuts dudit syndicat ;
- **DÉCIDE** en conséquence de la modification des statuts de la communauté de communes ;
- **SOUMET** cette délibération à l'approbation des conseils municipaux de chaque commune membre ;
- **PRÉCISE** que cette délibération devra être notifiée au conseil municipal de chaque commune membre ; que chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision communautaire pour se prononcer sur la modification des compétences et des statuts ; qu'à défaut de délibération dans ce délai, la réponse du conseil municipal est réputée favorable ; que la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement ; que cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat ;

- **PRÉCISE** que la compétence ainsi définie sera effective dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir ;
- **PRÉCISE** que l'adhésion au syndicat mixte ouvert Périgord Numérique est subordonnée à la prise de compétence issue de l'article L1425-1 du CGCT ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux Maires des communes membres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

le :

Reçu en Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré au siège les jours,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à

TERRASSON-LAVILLEDIEU

le 14 janvier 2014.

Le Président,

Jean BOUSQUET.